

Date et Signature du demandeur :



11 et 13 Rue Barbuda Hope Estate 97150 Saint-Martin 💽 +590 690 507159 / +590 690 507 177 reservenat.theo@gmail.com / reservenat.chris@yahoo.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE DE MOUILLAGE NOCTURNE DANS LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINT-MARTIN

Pièces à fournir :
 Photocopie de la pièce d'identité de la personne responsable du navire Photocopie de l'assurance du navire Photocopie des papiers d'identification du navire
Site souhaité pour le mouillage nocturne :
☐ Tintamarre (Baie blanche) ☐ Rocher Créole *Le mouillage nocturne est interdit à l'îlet Pinel
A remplir pas le demandeur :
Nom et prénom :
Rappel règlementaire :
 Ce document vous autorise uniquement à pratiquer le mouillage nocturne la nuit de votre demande, Ne pas s'ancrer, mouiller exclusivement sur une bouée mise à disposition (50 pieds max) Ne pas générer de nuisances sonores et lumineuses (y compris l'éclairage sous-coque) Ne pas vidanger les eaux usées (vaisselle, douche, toilette) Ne pas gratter la coque et nettoyer le pont du navire Ne pas débarquer sur l'îlet pendant la nuit Ne pas pêcher ni prélever toutes espèces animales, végétales ou coquillages/gorgones/coraux Ne pas nourrir les animaux Conserver tous vos déchets (nourriture également) à bord du navire Vérifier l'état du mouillage avant de vous y amarrer*
Nous vous invitons à contacter les agents de l'AGRNSM si des infractions à la règlementation et/ou des comportements inadéquats sont observés dans la Réserve Naturelle Nationale et également lors d'observation d'animaux (tortues marines, mammifères marins, mérous, etc.) *Le capitaine du navire reste seul responsable de son navire et doit à ce titre exercer une veille active en tout temps. L'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin ne serait être tenue responsable en cas d'incident.
En signant ce document, je m'engage à respecter le règlement de la réserve naturelle nationale sous peine de m'exposer à des poursuites. Autorisé Non-autorisé Remarque :

Date et signature de l'agent :